



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 mai 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	57

Date de convocation

7 mai 2024

**Développement local -
Appui à l'animation, au suivi
et à l'évaluation du Contrat
de Réussite et de Transition
Ecologique - Demande de
subvention « Fonds Verts »**

**N° de la délibération
2024-253**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 mai 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier ANGELI (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Valina FAURE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), Mme Michèle VICTORY (pouvoir à Pierre GUICHARD), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2021-345 du 7 juillet 2021 approuvant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et sa signature avec les Préfectures de la Drôme et de l'Ardèche pour 6 ans ;

Vu la délibération n° 2023-412 du 5 juillet 2023 approuvant le projet de territoire d'ARCHE Agglo, ses orientations et son plan d'action ;

Vu la circulaire n° 6420/SG du 29 septembre 2023 de Mme la Première Ministre sur la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique réaffirmant la volonté de l'Etat d'accompagner la transition écologique comme une priorité absolue avec en particulier la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation et la restauration de la biodiversité, la gestion durable de nos ressources ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Considérant que pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire, en mobilisant l'Etat, les collectivités, les entreprises et les citoyens ;

Considérant l'intervention de M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Tournon-sur-Rhône lors du Conseil des Maires du 29 février 2024 rappelant l'intérêt des CRTE qui prennent la dénomination de **C**ontrat de **R**éussite et de **T**ransition **E**cologique à travers plusieurs objectifs :

- ✓ (Re)mobiliser l'ensemble des partenaires locaux autour d'un projet de territoire partagé, pour conforter cet espace privilégié de dialogue entre Etat, collectivités, structures porteuses de CRTE et autres acteurs du territoire
- ✓ Faciliter le rapprochement des différentes politiques publiques autour d'objectifs communs à l'échelle d'un bassin de vie, avec comme fil conducteur la transition écologique

- ✓ Faire du CRTE, une « fabrique à projets » des territoires au service des objectifs de transition écologique
 - accélérer les projets inscrits dans les contrats et ceux à venir, qui répondent aux besoins des territoires et contribuent aux objectifs de transition écologique ;
 - tous les projets sont concernés, qu'ils aient ou non pour objectif principal la transition écologique ;
 - devenir un outil de mise en œuvre à l'échelle du bassin de vie des objectifs de planification écologique.

- ✓ Donner de la visibilité aux élus avec un engagement pluriannuel pour travailler dans la durée

Considérant que cette contractualisation permet ainsi aux services de l'Etat de mieux identifier les projets des collectivités, et de mieux accompagner les communes pour une meilleure optimisation des financements publics afin de répondre aux enjeux de la transition.

Considérant qu'afin d'atteindre les objectifs nationaux et locaux de la transition écologique, l'Etat propose d'accompagner les territoires en ingénierie à travers le Fonds vert pour les aider à animer, structure, évaluer leur projet de territoire/CRTE.

Considérant la mise en œuvre du projet de territoire HORIZON,

- ✓ Mettre en place un pilotage technique et opérationnelle en capacité de suivre le pilotage de l'action communautaire (qu'elle s'inscrive ou pas dans le projet de territoire)
- ✓ Mettre en place des outils de pilotage (indicateurs de suivi, fiche d'aide à la décision, outil la boussole, revue de projet...)
- ✓ Travailler sur la mise en place d'un pilotage politique adapté au regard des enjeux
- ✓ Appui aux communes dans la mise en œuvre de la transition écologique
- ✓ Mise en cohérence des objectifs pouvant permettre d'améliorer le pilotage des projets dans un contexte de transition écologique que ce soit à l'échelle des communes ou de l'intercommunalité.
- ✓ renforcer les liens entre les projets communaux et les projets portés par l'intercommunalité pour répondre à l'enjeu de transversalité inscrit au projet de territoire

Il est proposé la création d'un poste dédié à la réussite de la transition écologique sur le territoire et permettant de donner une dimension plus vertueuse aux projets et aux actions menées par l'agglomération et également d'irriguer l'ensemble du bloc local, à savoir, les communes du territoire. Ses missions seront les suivantes :

- ✓ Accompagner les communes afin de mieux appréhender les problématiques liées à la transition écologique dans la mise en œuvre de leurs projets
- ✓ Intégrer l'usage de la « boussole de la transition écologique » afin d'accompagner les collectivités à rendre leur projet plus vertueux
- ✓ Accompagner en ingénierie les communes en matière de gestion de projet (mission d'AMO auprès des communes) et d'ingénierie financière
- ✓ Contribuer à la revue de projets avec les services de l'Etat 2 à 3 fois par an pour permettre un questionnement collectif des projets.

Considérant le plan de financement suivant :

- Dépenses chargé(e) de mission/ poste chargé : 50 000€/an/3 ans
- Dépenses totales de 150 000€
- Financement de l'Etat à hauteur de 60% sur 3 ans : 90 000€

Considérant l'avis du bureau du 25 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la création d'un poste de soutien aux communes sur les outils CRTE et l'accompagnement ;
- **SOLLICITE** les subventions ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 15 mai 2024.